Protection des données

Sécurisez vos données, respectez le cadre réglementaire, protégez vos services

Un accompagnement dédié permet à votre collectivité de maîtriser sa mise en conformité au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et de transformer vos obligations en levier de gouvernance durable. Il vise à sécuriser les données personnelles que vous traitez, à structurer vos pratiques et à vous aider à répondre à vos obligations légales, tout en renforçant la confiance de vos agents, des administrés et de vos partenaires.

Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale du Gard

Les collectivités territoriales et établissements publics traitent quotidiennement un volume important de données personnelles, parfois sensibles, concernant les agents, les élus, les usagers ou les administrés. En tant qu'employeur public et responsable de traitement, la collectivité est légalement tenue de garantir la légalité, la sécurité et la confidentialité de ces données. Le non-respect du RGPD expose à des risques juridiques, financiers et moraux, mais aussi à des atteintes aux droits des personnes. Dans un contexte de dématérialisation croissante, de cybermenaces et de renforcement des contrôles, structurer sa démarche de protection des données constitue un enjeu majeur de sécurisation et de bonne gouvernance.

Service proposé

La mission de protection des données propose un accompagnement expert, pragmatique et adapté aux réalités des collectivités territoriales. Elle s'appuie sur une approche progressive permettant d'identifier les traitements de données, d'évaluer les risques et de mettre en place les mesures nécessaires à la conformité. L'accompagnement vise à rendre la collectivité autonome dans la durée, tout en bénéficiant d'un appui juridique et méthodologique sécurisé. Il est mené dans une logique de proximité et d'adaptation aux spécificités de chaque collectivité ou établissement public.

- Accompagnement à la mise en conformité au RGPD
- Tenue et mise à jour du registre des traitements
- Appui à l'analyse des risques et à la sécurisation des données
- Conseil sur les droits des personnes et les obligations du responsable de traitement
- Sensibilisation des agents et des élus aux bonnes pratiques en matière de protection des données

Comment adhérer ?

Ce service est accessible par convention aux collectivités territoriales et établissements publics affiliés ou non au CDG30. Les modalités complètes d'adhésion et la grille tarifaire sont disponibles sur le site cdg30.fr

Vos contacts Pôle juridique / Service protection des données
dpd@cdg30.fr